



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FLÉE

Séance du jeudi 07 août 2025

Nombre de membres :	
En exercice	12
Présents	8
Votants	8
Pouvoirs	0

Date de convocation : 31 juillet 2025

Date d'affichage : 31 juillet 2025

Le sept août deux mille vingt-cinq, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique GAULTIER, Maire.

Etaient présents : Dominique MANCEAU ; Françoise WEINEL ; Monique GAULTIER ; Loïc GUILLOT ; Alain RESPLANDY-BERNARD ; Laëtitia MOREAU ; Éric DEBEFFE ; Laurent MALEVAL arrivé 20h41

Absents excusés : Mathieu GAULTIER ; Florence DEBRUYNE ; Aurélien HERISSON ; Sébastien BOUZINARD ;

Pouvoirs :

Modalités de vote : Scrutin ordinaire

Dominique MANCEAU, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

Délibération n°20250807_D0005

OBJET : Loyer « Chapellerie »

Madame le Maire rappelle que deux locataires occupent actuellement une partie des locaux communaux de la Chapellerie :

- Une personne a loué, depuis le 10 janvier, la pièce dite « Poterie » pour y exercer une activité artisanale.
- L'entreprise « L'Art du Débarras » dispose d'un bureau de 28 m² et d'une partie du grand local de 128 m², pour un montant mensuel de 150 €.

À ce jour, une surface restante de 235 m² ainsi qu'un sous-sol de 35,49 m² restent vacants, faute de nouveaux candidats. Or, l'entreprise « L'Art du Débarras » a formulé une demande d'extension de sa surface locative.

Afin de répondre à cette demande, Madame le Maire propose de revoir la répartition adoptée en mars. Il s'agirait de mettre à disposition de l'entreprise :

- Une surface supplémentaire de 235 m² + le sous-sol de 35.49m² pour un loyer additionnel de 150 € par mois.

Ainsi, l'entreprise « L'Art du Débarras » disposerait désormais de :

- un bureau de 28 m²,
- 363 m² local,
- 35.49 m² sous-sols,

pour un loyer **total de 300 € par mois**.

Le reste du bâtiment demeurerait disponible à la location. Cette réorganisation permet de valoriser davantage le bâtiment tout en répondant aux besoins exprimés par un occupant existant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant la nécessité de fixer le montant des loyers pour ces espaces,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** :

Article 1 : Fixation du loyer

À compter du 1^{er} septembre 2025, les loyers des espaces situés dans le bâtiment de la Chapellerie sont fixés comme suit :

Local Chapellerie	Surface (m²)	Loyer Mensuel (€)
Pièce poterie	38,588 m2	50€
Bureau	28m²	300€
Local	128m² + 235m²= 363 m²	
Sous-sol	35.49m²	

Article 2 : Charges

Une entente devra être établie entre les locataires concernant la répartition du paiement des factures. Chaque locataire prendra en charge, en accord avec les autres occupants, sa part des consommations liées à l'électricité, l'eau et l'assainissement.

Article 3 : Application

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer tous documents afférents.

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	8
--------	---	------------	---	------	---

Envoyé en préfecture le 08/08/2025

Reçu en préfecture le 08/08/2025

Publié le

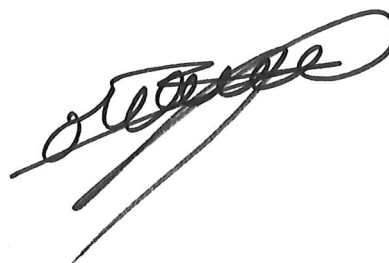
ID : 072-217201342-20250807-20250807_D0005-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour Extrait Certifié Conforme
Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **08/08/2025**
Publication par voie électronique le **08/08/2025**

Le Maire,
Monique GAULTIER

A circular official stamp of the Municipality of Fleury-sur-Orthe, with the text "MAIRIE DE FLEURY" at the top and "sur-Orthe" at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Le secrétaire de séance,
Laetitia MOREAU

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, written over a blank background.